IMT Nuremberg Archives

H – 4481

International Court of Justice

F-555

H4481-0002

MINISTERE DE L'INTERIEUR - DIRECTION GENERALE

de la SURETE NATIONALE

Déposition de Madame DEROBERT recueillie par l'Inspecteur de Police spéciale Armand BALAUD du Commissariat spécial de Saint GINGOLPH, le 9 Octobre 1944.

La déposante déclare qu'à leur arrivée au Fort MONTLUC (Lyon) les prisonniers pris dans la rafle de la Gestapo du 20 Septembre 1943, furent dépouillés de tout leur avoir. - Les détenus étaient traités d'une façon sauvage. - Le régime alimentaire était des plus succints ; la pudeur des femmes n'était pas respectée.

Pour Copie certifiée conforme

"Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International des Grands Criminels de Guerre"

Signé : DE MENTHON

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 302
Filed Jan 25, 1946

B 48548

H4481-0003

DIRECTION GENERALE
de la
SURETE NATIONALE

Commissariat spécial
de
Saint-Gingolph

Procès-verbal d'audition

OBJET: Enquête sur atrocités commises par les allemands contre la population civile.

Saint-Gingolph, le 9 Octobre 1944

L'an mil neuf cent quarante quatre, le Neuf Octobre à quatorze heures.

Nous BIRAUD armand, Inspecteur de Police Spéciale, détaché au Commissariat spécial de Saint-Gingolph, entendons Madame DEROBERT, née BOCH Marie, le 27/II/1918 à Saint-Gingolph (H.S.), commerçante, demeurant cette localité, au sujet des atrocités commises par les allemands à l'égard de la population civile, qui déclare :

Ma famille ayant été une des plus éprouvées du secteur, c'est avec une douleur ineffable que je viens vous relater ce que les miens ont vu et supporté de la part des allemands :

Le 15 Septembre 1943, la Gestapo arrêtait sans motif connu :

1° - Mr. CHEVALLAY André, Maire de St. Gingolph,
2° - Melle BOCH Arlette, ma soeur, âgée de 30 ans
3° - Mr. BOCH, Constant, mon frère âgé de 27 ans.
4° - Mr. DEROBERT, René, mon mari.

Emmenés à Thonon les Bains (H.S.) "Hôtel de l'Europe" où se trouvaient d'autres inculpés, ils durent rester 7 heures durant sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit.

Le 20 Septembre à 5 heures, tous les détenus quittaient Thonon. - D'après les déclarations de la Gestapo, ils ne devaient aller qu'à Annemasse pour y subir un court interrogatoire et en cas d'innocence être relaxés. Or, en réalité, ils furent conduits les mains liées par des menottes, directement à Lyon, où ils arrivèrent à 23 heures, escortés par des S.S.

Dès leur arrivée au fort Montluc (prison militaire de Lyon), ils furent dépouillés de tout leur avoir, provisions, linge, argent de poche, bijoux, etc... et mis en cellule, les hommes 4 par 4, les femmes 2 par 2.

Le régime alimentaire était des plus sommaires: à 7 H. une tasse de tisane, à 17 H. une louche de soupe et un petit morceau de pain. - Aucune hygiène, et les femmes devaient faire leur toilette en présence des soldats allemands.

Les géôlières étaient aussi brutales que les geôliers. On accordait aux détenus dix minutes de sortie par jour dans la cour du fort, et ceux-ci devaient marcher continuellement dans la cour sans parler.

A sa libération en Octobre 1943, ma soeur nous fit un récit horrifique de ce qu'elle avait subi et vu pendant

B 48549

H4481 - 0004

sa captivité. - Après quelques jours de détention, les prisonniers étaient réveillés brutalement, chargés sur des camions et conduits à un autre service, où ils devaient attendre leur interrogatoire, dans des caves froides et humides, étant insuffisamment vêtus.

Ceux qui ne pouvaient être interrogés dans la journée étaient reconduits au fort Montluc et restaient ainsi sans nourriture, ce qui se produisait parfois 2 ou 3 jours de suite.

Il va sans dire que de tels traitements affectaient considérablement les prisonniers et tout particulièrement les faibles et les femmes, dont la plupart ressemblaient à des loques. - Certains étaient pris de malaises tous avaient des mines cadavériques. - Les femmes échevelées, les hommes aux longues barbes ressemblaient à des sauvages.

Dès son premier interrogatoire, ma sœur eut pitié de ces hommes qui mouraient de faim. - Pour les secourir elle prélevait une portion de son pain pour la remettre aux plus malheureux. - Sa bonté toucha les bénéficiaires à tel point qu'un vieillard de 70 ans à l'insu des gôliers, lui embrassa les mains en pleurant.

A leur retour de l'interrogatoire, des jeunes gens avaient les doigts de pieds brûlés à l'aide de tampons imbibés d'essence, d'autres les mollets rougis par la flamme d'une lampe à souder, d'autres enfin mordus par des chiens policiers. - Autant de martyrs qui ressemblaient à des épaves humaines que l'on ne pouvait secourir.

Souvent réveillés par des cris et des plaintes, provenant des cellules voisines, ma sœur se trouvait en outre, dans une cellule infestée de rats, de sorte qu'elle ne dormait presque pas. - Enfin, une nuit ayant entendu une fusillade, elle apprit le lendemain que 9 prisonniers avaient été abattus. - Depuis elle ne put refermer l'œil jusqu'à sa libération.

A son retour, elle a toujours été surveillée par la Police Allemande qui espionnait tous ses faits et gestes, mais garda cependant un moral admirable, son passage dans les gôles de Montluc ayant raffermi son cœur de Française.

Quant à mon mari et mon frère, ainsi que bien des camarades, ils furent dirigés sur Compiègne, où ils restèrent jusqu'au 17 Janvier 1944, sans jamais être interrogés et malgré l'absence de preuves à leur encontre.

A Compiègne, le traitement était encore plus dur et la Croix-Rouge Internationale n'étant pas habilitée auprès des prisonniers civils, ceux-ci ne purent être secourus. - Les colis auxquels ils avaient droit, leur étaient rarement remis, et lorsqu'il l'étaient, le plus précieux du contenu avait disparu.

Après Compiègne, ce fut le départ pour L'Allemagne au moyen de wagons à bestiaux, dans lesquels les prisonniers furent mis sans chaussures avec une boule de pain par personne pour le voyage, qui dura trois jours

B 48550

H4481 - 0005

rendus encore plus pénibles par les rigueurs de la saison? A leur descente du train, ils durent parcourir sans chaussures IO Km. à pied pour se rendre au nouveau camp.

Les premières nouvelles parvenues d'Allemagne datalent du mois de Mars. Mon frère Constant, du camp de Flossenburg-Oberpfalz n'ayant jamais donné de ses nouvelles, nous en avons saisi la Croix-Rouge de Genève, et cette oeuvre bien qu'incompétente pour ce genre de prisonniers, nous fit savoir sans autres explications que Constant BOCH était décédé le I8 Mars.

Aucun des nombreux colis à lui adressés, ne nous a fait retour.

Je tiens à affirmer l'innocence de cette victime, qui n'a jamais nui à son prochain. - La population toute entière avait déjà été révoltée par son arrestation et affligée aujourd'hui par sa disparition prématurée.

Me.CHEVALLAY, maire de St.Gingolph, se trouve actuellement à l'adresse suivante : Sonderkommando- Johanngeorgenstadt (IOè) Erzgebirge (Saxe-Allemagne).

Mr. DEROBERT, mon mari à Weimare-Bunkenwald N° 39933, Blotk I4.

La population est unanime à demander un châtiment sévère contre les responsables de ces arrestations, qui n'ont d'autre but que de déporter les Français en Allemagne, et les faire mourir des suites de leurs mauvais traitements.

Le 22 Juillet I944, à la suite d'un engagement entre les maquisards et le poste allemand de Saint-Gingolph, la population se réfugia en Suisse, à part quelques exceptions. - Le Lendemain, des renforts allemands arrivaient à la rescousse, pour exercer des représailles contre le village et les quelques habitants restés à leur domicile.

Le nommé HARTMANN, chef du poste allemand de St-GINGOLPH, donna sa parole aux autorités suisses qu'aucune représaille ne serait exercée contre les personnes qui retourneraient à leur domicile, sachant que celles-ci étaient étrangères au coup de main effectué la veille.

Malgré cette assurance, les autorités suisses interdirent aux Français réfugiés sur leur territoire, de repasser la frontière. - Cette interdiction fut heureuse, car quelques instants plus tard, sous la conduite du Chef Hartmann, les allemands enfonçaient les portes des habitations et arrêtaient les quelques personnes se trouvant encore dans le village. - A la vue de ce spectacle, les autorités municipales de St.GINGOLPH (Suisse) intervinrent à nouveau, en priant les allemands de ne pas souiller leurs armées de sang d'innocents. - En dépit des promesses Mr. le curé ROSSILLON, 65 ans, mon père BOCH René souffrant d'une angine de poitrine, ma soeur ARLETTE qui se refusa à laisser mon père seul, Mr.DERIVAZ Elie, sujet suisse, Mr.VEILLANT Jean, 38 ans, père d'un enfant de II mois; Mr.RINOLFI Henri, ressortissant suisse, furent emmenés à proximité du cimetière et abattus à coups de mitrailllettes, à l'exception de Mr. le Curé qui fut fusillé à proximité de la gendarmerie.

B 48551

H4481 – 0006

Après cet incident, les Allemands incendièrent la moitié du village (village de 600 habitants) et pillèrent le reste, enfonçant presque toutes les portes des appartements.

La disparition des personnes arrêtées donne lieu à une nouvelle intervention de la part de Mr. CHAPERON, maire de St. Gingolph (Suisse) auquel le Chef Hartmann donne sa parole de soldat , qu'aucune des personnes arrêtées n'avait été fusillée. - Or, le 19 Août, après la libération de la Haute-Savoie, les habitants de St. Gingolph revinrent au village, où des recherches furent immédiatement entreprises, afin de découvrir les disparus, dont la mort était à peu près certaine. - En effet, après avoir visité les alentours du cimetière, on finit par découvrir une fosse où se trouvaient cinq corps entassés les uns sur les autres, ce qui rendit l'identification assez difficile; toutefois on put établir qu'il s'agissait des personnes précitées. - Ma soeur avait la tête séparée du tronc et cette première partie fut retrouvée enfouie à quelques mètres de la fosse. - Quant à l'ecclésiastique , il fut retrouvé auprès de la gendarmerie, seul dans sa fosse, la face contre terre, les mains liées au dos.

Lecture faite, persiste et signe.

Mlle DEROBERT J. BINAUD.

348552

H4481 - 0007

H-4481

Fields Jan 25, 1946

RF 302

RF 302

B 48547

copie certifiée
conforme à l'original

304

DOC. R.F. N° ~~302~~

302

F.555 RF 304

H4481 - 0008